

LA CRISE EN CHIFFRES

Dresser un bilan actualisé de la crise économique affectant les architectes en cette fin d'année tient de la gageure. Si les statistiques de la construction nous livrent un panorama de la production jusqu'en octobre 2009 et des prévisions en volume pour 2009 et 2010, les dernières données disponibles relatives à l'activité propre des architectes ne concernent en revanche que les exercices 2007 et 2008, à l'exception des chiffres publiés par Pôle Emploi et par l'Observatoire de la profession d'architecte du CNOA. Malgré ce manque d'information, il est clair que la récession, qui a rattrapé la profession au cours du second semestre 2008, s'est aggravée en 2009 et devrait perdurer en 2010. L'évolution de la production du secteur du bâtiment le prouve.

La production en berne

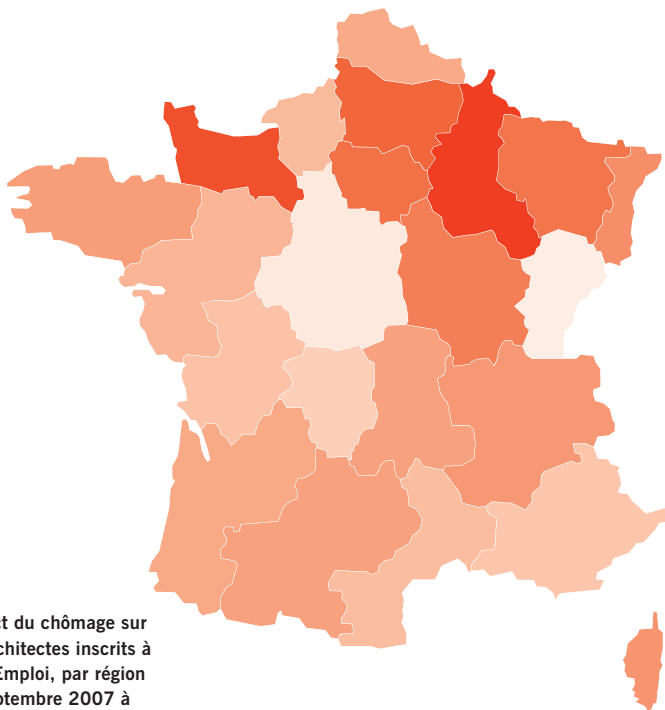
En 2008, selon le ministère de l'Ecologie, le recul du nombre de mises en chantier atteint 15,4% dans le logement collectif et 13% pour le logement individuel. En 2009, la tendance s'aggrave sensiblement : elle affiche des replis respectifs de 25,9% et 19,7% stabilisant le nombre total d'unités construites à 310 275 unités contre 400 191 en 2008.

En terme de production, selon la FFB, cela se traduit par une chute en volume du chiffre d'affaires des entreprises de l'ordre de 13,1% (34 milliards d'euros contre 39 en 2008). Or le secteur résidentiel représente le principal marché du bâtiment et compte pour environ 50% du montant des travaux des architectes (45,2% en 2007 selon la MAF). La profession est affectée de la même façon sur les marchés du non résidentiel (54,8% de ses montants de travaux en 2007 selon la MAF). Les surfaces de locaux mises en chantier en 2009 subissent en effet une réduction de 22% (ministère de l'Ecologie) soit une chute de production, en volume, d'environ 11,7%, selon la FFB (25 milliards d'euros contre 28,6 en 2008).

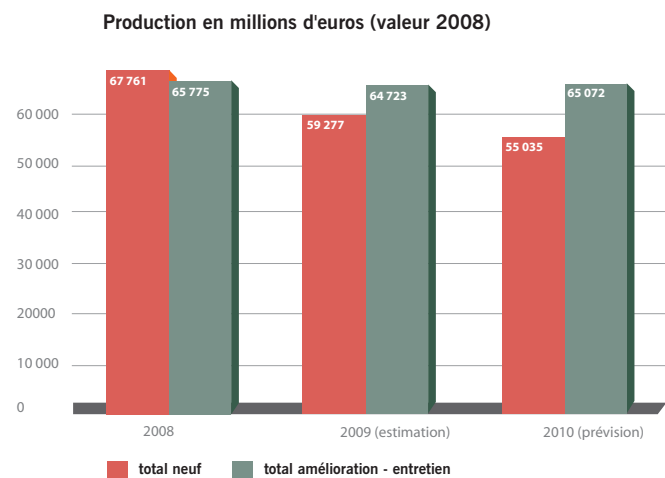
Globalement, le chiffre d'affaires des entreprises devrait ainsi se rétracter de quelque 12,5% en 2009 sur les marchés de la construction neuve qui représentent 75% des montants de travaux des architectes. L'entretien-amélioration s'avère en revanche moins touché, avec un repli de la production en volume limité à 1,6% en 2009. Ce secteur ne représente toutefois qu'un quart de l'activité de la profession alors qu'il pèse 52% de celle du bâtiment. En conséquence, il ne fait aucun doute que

les revenus des agences tirés des marchés de l'architecture auront subi cette année un repli plus sensible que celui affiché par les entrepreneurs (- 7% selon la FFB) qui, eux, présentent une activité équilibrée entre le neuf et la réhabilitation.

Ce scénario n'est pas nouveau. La différence structurelle de production entre les architectes et les entreprises explique que la profession, à chaque récession, soit plus durement frappée que le secteur du bâtiment puisque ce dernier bénéficie toujours du soutien d'activité procuré par l'entretien-amélioration. Cela étant, il faut souligner que ce domaine de travaux contient de nombreux marchés (ceux de l'entretien) qui ne sollicitent pas l'intervention des architectes. De plus, la loi de 1977 sur l'architecture permet à de nombreux acteurs (bureaux d'études et autres décorateurs d'intérieur), concurrents des agences, d'intervenir sur des missions d'amélioration qui n'obligent pas les maîtres d'ouvrage à avoir recours aux prestations d'un architecte. A l'opposé, les agences tirent mieux leur épingle du jeu que les entrepreneurs en période de croissance puisque celle-ci, par nature, bénéficie davantage au secteur du neuf qu'aux marchés de la réhabilitation.



Impact du chômage sur les architectes inscrits à Pôle Emploi, par région de septembre 2007 à septembre 2009. Les zones les plus claires sont les moins touchées.



Les données de Pôle Emploi confirment la situation que laissent pressentir les données de la construction. Entre septembre 2007 et septembre 2009, le nombre d'architectes œuvrant dans le BTP inscrits au chômage s'est accru de 77,2% contre 54,7% concernant les principales professions de ce secteur. En comparaison, les dessinateurs, géomètres et ingénieurs paraissent moins affectés avec des nombres d'inscrits qui augmentent, respectivement, de 35,6%, 38,8% et 47%.

Le chômage des architectes

Parmi les architectes au chômage, les populations les plus durement frappées sont, sans surprise, les jeunes et les femmes. Entre septembre 2007 et septembre 2009, les plus fortes croissances d'inscription à Pôle Emploi concernent en effet les femmes de moins de 25 ans (+153%) et les jeunes hommes de la même tranche d'âge (+95%). Globalement le taux de croissance est supérieur chez les femmes (+77,6%) que pour les hommes (+76,8%). Cela étant, dans la tranche d'âge des 25-50 ans, les hommes s'avèrent plus sévèrement affectés (+83,2%) que les femmes (+77,4%).

De grandes disparités se font jour également selon les régions. La crise montre ici un visage fort inégal en fonction des territoires avec, tout d'abord, des taux de croissance du nombre des architectes au chômage très inférieurs à la moyenne nationale (+77,2%), comme dans le Centre (+17,1%), en Franche-Comté (+0%), en Languedoc-Roussillon (+59,8%), en Limousin (+41,7%), en Poitou-Charentes (+53,3%) ou encore en PACA (+50,6%). Par ailleurs, les plus fortes hausses apparaissent en Champagne-Ardenne (+175%), en Basse-Normandie

(+162,5%), en Lorraine (+131%) et en Picardie (+146,2%). Dans ce panorama très contrasté, soulignons la situation spécifique de l'Ile-de-France qui s'aligne sur la moyenne nationale (+77%).

La baisse des revenus de la profession

Afin de mieux appréhender l'impact de la récession sur les agences d'architecture, l'Observatoire de la profession d'architecte du Conseil national de l'Ordre (CNOA) a chargé l'IFOP de lancer, fin avril 2009, une enquête détaillée auprès d'un échantillon représentatif de 804 architectes. Les résultats de l'étude montrent que, dès 2008, la profession subit de plein fouet les effets de la déprime économique. Ainsi, l'année dernière, le revenu moyen retiré de l'activité d'architecte chute d'un tiers en euros courants, passant de 41 139 € en 2007 à 28 184 € en 2008.

Si le revenu moyen des hommes (30 838 €) demeure très supérieur à celui des femmes (20 750 €), c'est en revanche la population masculine qui s'avère la plus sévèrement touchée avec une baisse de 48,4% contre 22,2% pour la population féminine. Peut-être faut-il voir là la conséquence du mode d'exercice des femmes, davantage salariées que les hommes, et de leur positionnement stratégique davantage axé sur l'aménagement urbain que l'architecture, contrairement aux hommes.

Entre 2007 et 2008, de fortes disparités d'évolution de revenus moyens existent également selon la taille des agences : alors que les architectes exerçant seuls voient leur revenu diminuer de 24,3% (27 686 € en 2007 contre 20 966 € en 2008), les structures de sept salariés et plus, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, se voient plus durement sanctionnées avec un repli de 50,8% (51 065 € en 2008

contre 103 833 € en 2007). Enfin, le revenu 2008 des architectes d'Ile-de-France atteint un montant moyen sensiblement plus élevé (31 112 €) que celui de leurs confrères en régions (26 894 €), contrairement aux résultats 2007.

Cette tendance générale à la baisse devrait en toute logique s'aggraver en 2009 au vu du repli des marchés du bâtiment mais aussi en raison de la multiplication des consultations pratiquant une diminution anormale des taux d'honoraires pour des missions qui, en revanche, augmentent fortement en complexité. Comme le souligne Jean-Marie Bienvenu, Président du Conseil régional de Base-Normandie, dans une lettre de décembre 2009 adressée à la maîtrise d'ouvrage publique : « Rappelons que sur la vie du bâtiment, la prestation intellectuelle qu'est la mission de maîtrise d'œuvre ne représente qu'une très faible part (de l'ordre de 2%) de l'investissement sur le coût global. Si cette part est sous-estimée (manque d'exploration, d'optimisation, d'innovations...), elle peut très largement entraîner des surcoûts de fonctionnement, d'entretien, d'usage et donc nuire à la pérennité de la construction. Ajoutons qu'il est constaté de plus en plus de procédures de mise en concurrence avec le prix pour critère principal d'attribution du marché alors même qu'il n'existe ni programme tant soit peu formalisé, ni indication d'une enveloppe financière ! Choisir le mieux disant, obligation incombant aux élus que vous êtes, garants de l'intérêt général et de la qualité des constructions publiques, ne veut pas dire choisir le moins disant. »

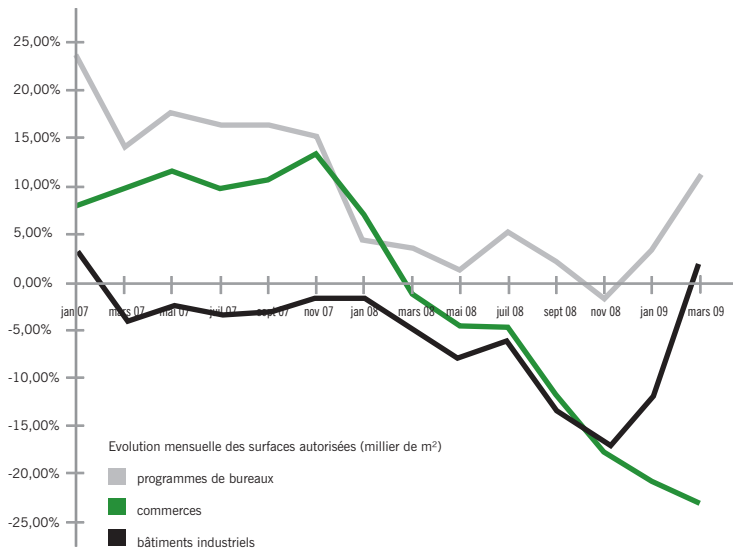
Nicolas Nogue*

* Chargé de mission à l'Observatoire de la sous-direction de l'enseignement de l'architecture, de la formation et de la recherche / ministère de la Culture et de la Communication.

Construction neuve en millions d'euros (valeur 2008)

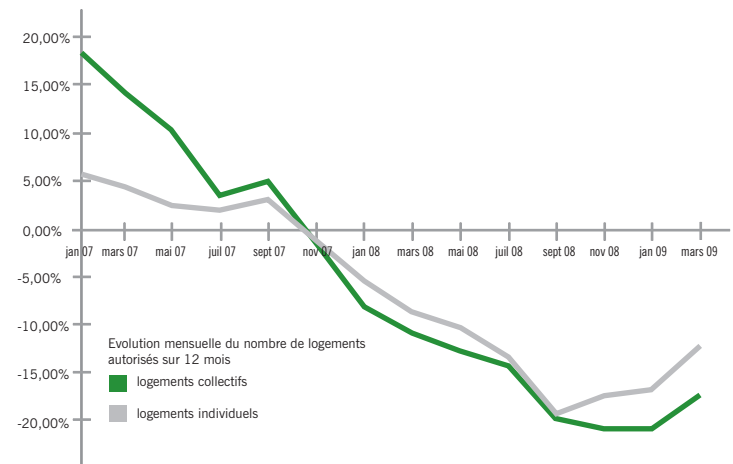
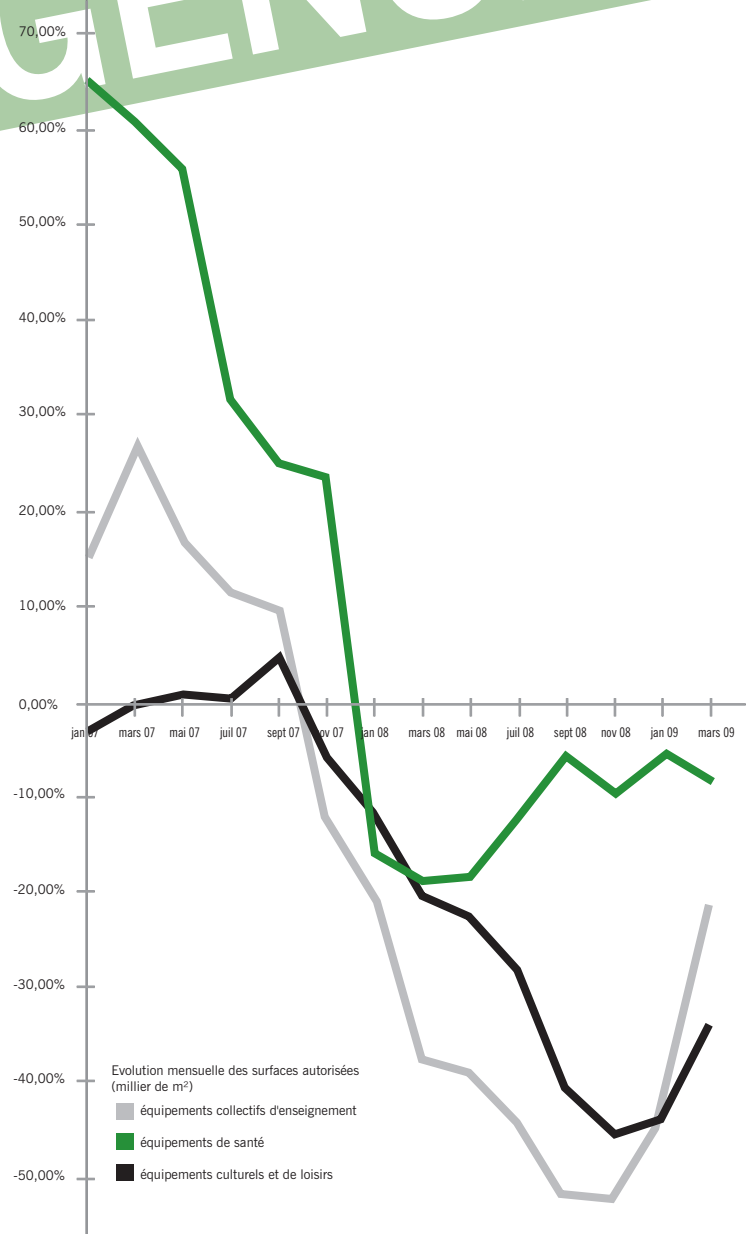


LES AGENCES



A partir des flux mensuels de la construction fournis par le ministère de l'Ecologie, il est possible d'établir un outil simple qui modélise la dynamique conjoncturelle du bâtiment. L'algorithme pose l'hypothèse que le principe du lissage de l'activité à partir des flux mensuels de production (mesurée en surfaces pour les locaux et en nombre de constructions pour le logement) permet de mesurer la tendance de l'évolution de l'activité, son rythme à la hausse ou à la baisse, une fonction dérivée première en quelque sorte. Lorsque la courbe obtenue passe du positif au négatif, se dégagerait alors le point d'inflexion de la conjoncture. Dans ce but, on choisit de comparer, pour chaque mois de référence et chaque type de programme, le taux d'évolution entre la production des douze

derniers mois par rapport aux mêmes douze mois de l'année précédente. Par exemple, si l'on prend, comme unité, les surfaces autorisées, on obtient le taux voulu en avril 2008 en divisant les m² des ouvrages enregistrés entre mai 2007 et avril 2008 par ceux ayant également obtenu le permis de construire entre mai 2006 et avril 2007. Etablie pour les principaux types de projet, cette méthode donne des résultats convergents. Les points d'inflexions de la production des différents programmes interviennent entre le dernier trimestre 2007 et le premier trimestre 2008. La seule exception concerne les bureaux dont la dynamique est demeurée dans le vert. A contrario, la production des équipements collectifs de culture et de loisirs n'a connu que des réductions plus ou moins importantes de travaux.



FACE A LA CRISE

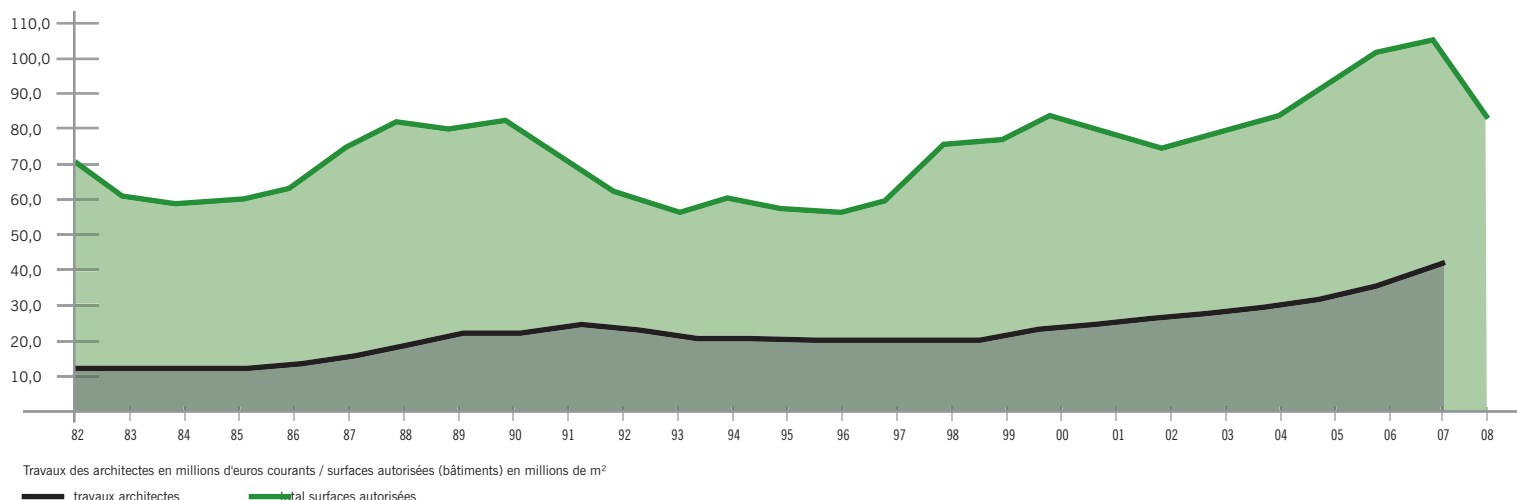
La récession que nous traversons aujourd'hui n'a pas de précédent. Elle ne ressemble ni au krach immobilier des années 1990, ni aux turbulences qu'ont connues successivement la Russie (1997) puis l'Asie (1998) ni, enfin, à l'éclatement de la bulle Internet en 2000. La déprime actuelle relève d'une autre nature : elle est globale et synchrone. Issue des systèmes financier puis bancaire, elle s'est diffusée pour contaminer tous les secteurs de la production et du travail, touchant alors les domaines du BTP et de l'architecture par effet domino.

L'ampleur de la crise qu'affrontent les architectes depuis le second semestre 2008 peut être appréhendée en fonction de la structure de leurs marchés et de leurs missions. A ce titre, les dernières données de la Mutuelle des Architectes Français (MAF), relatives à l'exercice 2007, s'avèrent particulièrement précieuses puisqu'elles représentent les seules statistiques disponibles concernant les montants des travaux des agences. Comparées à celles du ministère de l'Ecologie et de la FFB, elles permettent d'avancer quelques prudentes hypothèses prospectives relatives à l'influence de la conjoncture actuelle sur l'activité de la profession d'architectes. L'une des seules solutions rigoureuses mise à jour réside dans la mise en évidence de la corrélation particulièrement intéressante qui se manifeste entre les montants de travaux des architectes (par programme : logement, non résidentiel ou par nature : neuf, réhabilitation) et les statistiques correspondantes des secteurs de la construction et de l'immobilier, exprimées en nombre ou en surface. La comparaison de ces données permettrait d'élaborer un modèle prévisionnel efficace pour l'activité des agences. Faudrait-il encore que la temporalité de leurs diffusions soit synchrone et adaptée, ce qui n'est malheureusement pas le cas. La conjoncture économique évolue en effet selon des inflexions variées,

rythmées d'accélération et de décélération dont l'unité de mesure appropriée est le mois. On comprend aisément qu'une année de croissance peut être constituée d'une succession de périodes déprimées ensuite compensées par une dynamique économique positive. Or, si les statistiques de la construction et de l'immobilier retracent ces phases mouvantes à travers un système d'information réglé sur les flux mensuels de la production, l'activité des architectes est quantifiée sur une base annuelle globale. La prévision de la conjoncture qui affecte les agences ne peut donc s'opérer en cours d'exercice mais seulement à son terme, une fois connus les résultats de décembre dans le secteur du bâtiment.

Une autre piste de réflexion consiste à commenter et à interpréter les prévisions calculées par le ministère de l'Ecologie et la Fédération Française du Bâtiment. Selon la FFB, les travaux 2008 du bâtiment reculeraient, en volume, d'environ 1,5% et devraient se réduire davantage en 2009, en accusant un repli de l'ordre de 4%. Si l'on tient compte de l'inflation - à savoir : + 4% dans le bâtiment en 2008 et 0% en 2009 - la fédération table sur une légère croissance du secteur d'environ 2,5% en 2008 et un reflux sensible de quelque 4% cette année.

Les informations prospectives publiées par le ministère de l'Ecologie sont similaires mais plus détaillées. Elles indiquent que la récession touche principalement la construction neuve en 2008 comme en 2009. En revanche, dans la réhabilitation, le chiffre d'affaires des entreprises continuerait à croître en volume sur les deux exercices. Si l'on se fonde sur ces prévisions, l'impact de la crise pour les architectes doit alors être appréhendé en étudiant, en comparaison avec le bâtiment, comment se répartit l'activité des agences entre construction neuve et réhabilitation. Alors que les deux secteurs présentent une part relativement similaire dans la production totale du bâtiment, la situation diffère totalement pour



les architectes. Leur activité dépend à hauteur de 75 % de la construction neuve et de 25 % de la réhabilitation. L'effet moteur de l'entretien-amélioration dont bénéficie le bâtiment ne devrait donc pratiquement pas concerner les agences qui, en revanche, réalisent la majeure partie de leur activité sur le marché le plus déprimé (construction neuve). Selon cette première approche, les architectes devraient souffrir davantage de la récession que le bâtiment.

La FFB comme le ministère de l'Écologie prévoyant en 2008 un recul des travaux de -1,5 %, en volume, pour les entreprises, soit une croissance en prix courants de 2,5 %, le repli en volume de l'activité architecturale semble inévitable pour le même exercice. L'aggravation de la conjoncture subie par les architectes apparaît en revanche inéluctable pour 2009, tant en volume qu'en euros courants.

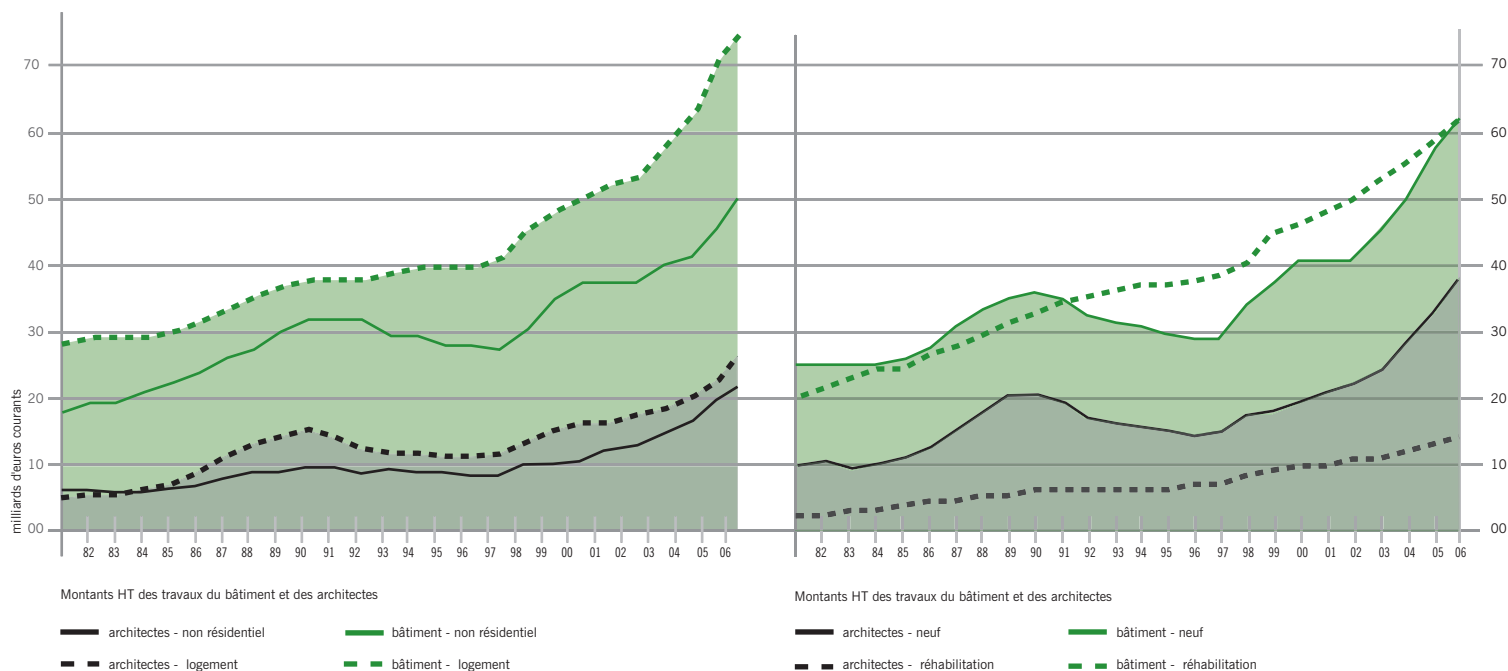
L'évolution comparée de la production du bâtiment et des architectes peut aussi être étudiée selon les deux types génériques d'ouvrage : les logements et les locaux non résidentiels. D'après le ministère de l'Écologie, l'activité des entreprises en 2008 se contracterait davantage en volume dans le logement (- 2 %) que sur les marchés des locaux non résidentiels (- 0, 8 %). En 2009, les deux secteurs seraient en revanche gravement touchés en volume (entre - 2 et - 5 %). Pour les architectes, ces prévisions permettent de relativiser légèrement les conclusions précédentes. En tout état de cause, le bâtiment semblerait plus sévèrement frappé en 2008 que

les agences d'architecture puisque le secteur résidentiel représente 60 % de la production des entreprises contre 45 % pour la profession. Quant au domaine non résidentiel, moins touché (- 0,8 %), il représente pour les architectes 55 % de leur activité. Ainsi, l'hypothèse d'une croissance des montants de travaux de la profession en euros courants pour l'année 2008 ne semble pas du tout improbable. En revanche, la détérioration de la conjoncture prévue cette année dans le bâtiment ne laisse guère de doute sur un recul de l'activité 2009 des agences d'architecture, tant en volume qu'en euros courants.

Repli conjoncturel de l'emploi

En 2009, la détérioration de la conjoncture pour les agences est confirmée par les chiffres officiels de Pôle Emploi qui diagnostique une croissance de 59,4 % d'architectes inscrits au chômage entre mai 2008 et mai 2009.

La même tendance est ressentie par la société Archibat qui a pour mission de trouver un emploi aux architectes sans activité. Selon Dominique Noël, fondatrice de l'agence de placement, une première contraction du marché est enregistrée dès septembre 2008 suivie, entre janvier et mai 2009, par un effondrement particulièrement sensible des offres d'emploi. En revanche, depuis fin mai/début juin, un retournement tendance se dessine. L'intérim se redresse sur de petites missions : après les licenciements importants de septembre 2008, les agences se remettent à recruter,



Les informations prospectives publiées par le ministère de l'Écologie indiquent que la récession touche plus durement la construction neuve, en recul de - 4,9 % en 2008. L'aggravation s'accroîtrait en 2009 pour atteindre un tassement prévu entre -5,8 % et -9,9 %. En revanche, dans la réhabilitation, le chiffre d'affaires des entreprises continuerait à croître en volume : + 1,5 % en

2008, puis de 0,7 % à 1,6 % en 2009. Si l'on se fonde sur ces prévisions, l'impact de la crise pour les architectes doit alors être appréhendé en tenant compte à la fois de la répartition de leur activité – entre la construction neuve et la réhabilitation – et des parts de marchés qu'ils détiennent dans ces secteurs. Alors que les deux marchés présentent une part relativement similaire dans la

production totale du bâtiment, la situation diffère totalement pour les architectes dont l'activité dépend à hauteur de 75 % de la construction neuve et de 25 % de la réhabilitation. Or c'est précisément le secteur du neuf que la récession affecte le plus sensiblement. L'effet moteur de l'entretien-amélioration dont bénéficie le bâtiment ne devrait donc pratiquement pas concerner les agences.

sporadiquement, à l'occasion de nouveaux concours ou pour des missions d'APS. Les autres propositions d'embauche enregistrées concernent des contrats à durée indéterminée pour des postes de maîtrise d'œuvre d'exécution, de synthèse technique ou de calcul, c'est-à-dire des emplois liés à la direction de travaux et au suivi de chantier.

En ce qui concerne l'offre d'emplois à l'étranger, le recrutement de professionnels demeure possible en Afrique Noire, notamment au Gabon, et au Maroc où se réalisent d'importantes infrastructures économiques. D'une manière générale, les architectes français peuvent encore être placés dans les pays francophones. Ailleurs, ce sont des locaux qui sont embauchés, notamment en Chine où, par protectionnisme, le marché de l'emploi s'est totalement fermé aux ressortissants étrangers. Soulignons enfin qu'à l'occasion de la crise, Archibat a vu affluer en France des demandes de recrutement provenant d'architectes américains, britanniques, italiens et espagnols.

L'immobilier, une clé de la relance

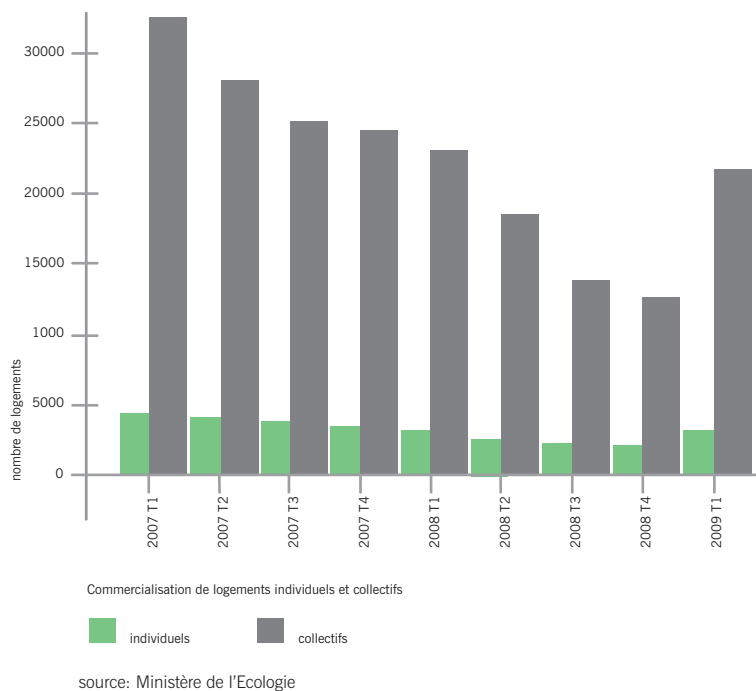
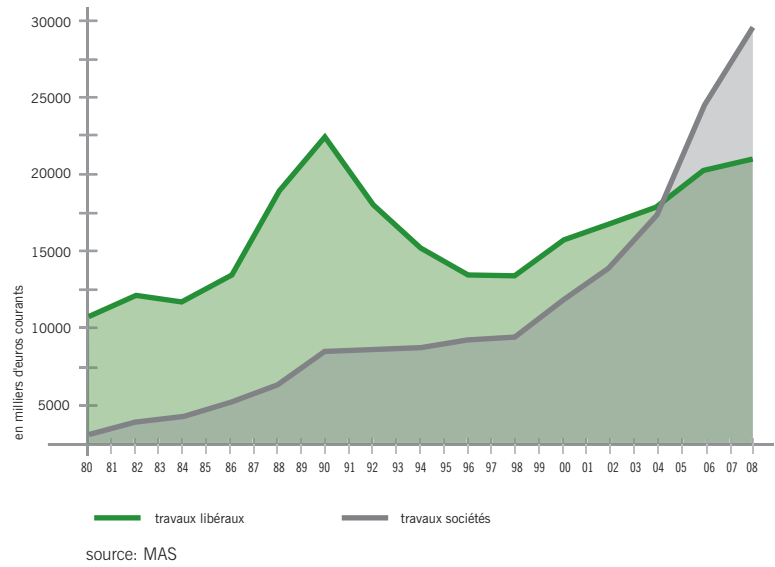
Pour les mois à venir, la relance dépend notamment des acteurs de l'immobilier et de leurs investissements dans de nouveaux programmes. « L'immobilier, c'est le cœur de l'économie du secteur », souligne Jean-Luc Poidevin, directeur général délégué du pôle Collectivités chez Nexity, le plus important promoteur privé français. « Ce n'est pas tant le niveau des autorisations de construction ou encore le nombre des mises en chantier qui fondent le redressement de l'activité de conception des architectes puisque ces indices propres au BTP concernent des projets élaborés au moins deux à trois ans plus tôt. C'est en revanche l'investissement des sociétés immobilières qui crée l'offre en terme de création architecturale. Or la crise financière venue des Etats-Unis a provoqué une restriction du crédit qui a sensiblement fragilisé la solvabilité de la clientèle. Il faut savoir qu'une variation de 50 euros du montant des mensualités d'emprunt peut rendre solvable (ou insolvable) jusqu'à deux millions d'acheteurs. C'est dire combien, aujourd'hui, notre activité – et donc celle des architectes – dépendent du coût du crédit et de la santé des institutions financières. Leurs dérapages ont considérablement affecté nos programmes dont la commercialisation a connu une chute spectaculaire et brutale de l'ordre de 50 % en 2008. Du jamais vu depuis 1945! Un tel repli va obligatoirement peser sur la reprise du bâtiment en 2009 et 2010, voire 2011. »

Le premier trimestre 2009 a pourtant été satisfaisant pour l'immobilier en raison du renflouement des banques par le gouvernement et la baisse des taux du crédit. D'où la reprise des embauches d'architectes enregistrée par Archibat. « Cela étant, précise Jean-Luc Poidevin, la conjoncture demeure encore particulièrement fragile dans la mesure où nous ne sommes pas à l'abri d'un redressement du coût du crédit au dernier trimestre 2009 à l'heure de la finalisation du Budget de l'Etat pour 2010 et du vote de la loi de finances correspondantes. »

Tendances structurelles

Au-delà du contexte conjoncturel, on observe sur le long terme des tendances lourdes qui conditionnent également l'économie de la profession tout en témoignant de sa capacité dynamique et structurelle à redéployer les modalités de son activité. Premier constat majeur : les architectes s'octroient une part croissante des marchés du bâtiment. Celle-ci évolue de 26 % en 1982 à plus de 40 % aujourd'hui. De la même façon, les taux de pénétration des agences d'architecture sur les segments essentiels du bâtiment se sont sensiblement accrus sur la même période, passant de 9 % à 21 % dans la réhabilitation, de 40 % à 60 % dans la construction neuve, de 32 % à 56 % sur les marchés du bâti non résidentiel et, enfin, de 23 % à 31 % dans le domaine du logement.

Plusieurs facteurs déterminent cette évolution qui bouscule bien des idées préconçues. L'aspect démographique d'abord : durant la période étudiée, le nombre de professionnels comptabilisés au tableau ordinal progresse de quelque 17 000 inscrits à plus de 29 000. Ensuite, les conséquences de l'évolution réglementaire guidée par le souci d'améliorer la qualité



architecturale du cadre de vie: la loi sur l'architecture de 1977 a contribué au redressement de la production des agences en imposant l'intervention (non exclusive!) de l'architecte au cœur de l'équipe de maîtrise d'œuvre avec toutefois les dérogations que l'on sait. Enfin, la promulgation en 1985 de la loi MOP, puis celle de ses décrets d'application en 1992-1993, ont élargi le contrôle des architectes sur l'exécution de leurs projets.

Les statistiques de la MAF traduisent concrètement l'influence de la nouvelle réglementation mise en vigueur depuis la fin des années soixante-dix. Outre l'augmentation du taux de pénétration des architectes sur les marchés du bâtiment, on constate une évolution réelle des types de missions confiées par les donneurs d'ordre sous l'influence de l'application des décrets de la loi MOP.

Sur l'ensemble de la commande publique adressée à la profession, les missions complètes élargies s'étoffent pour représenter, en 2007, 40 % des travaux contre 30 % en 2000. En revanche, les missions complètes stricto sensu ont connu un repli: entre 2000 et 2007, leur importance recule de 66 % à 55 %. Etant donné que le taux des missions partielles est demeuré stable, 4 à 5 % de l'activité, l'évolution observée indique vraisemblablement que la maîtrise d'ouvrage publique a transformé en « missions complètes élargies » une part croissante des « missions complètes » octroyées jusqu'alors aux architectes, sans augmenter pour autant la part des missions partielles.

Si l'on observe maintenant l'ensemble de la production des agences, toutes maîtrises d'ouvrage confondues, la loi MOP n'aura pas réellement pu infléchir les habitudes des donneurs d'ordre privés. On peut toutefois gager qu'elle a tenu à l'encontre de ces derniers un rôle de garde-fou, difficile à quantifier certes, mais sans doute non négligeable. Ainsi, puisque 70 %

des travaux de la profession proviennent de la commande privée, on ne s'étonnera pas de voir la part des missions partielles légèrement augmenter: entre 2000 et 2007, leur poids passe de 23 % à 26 %. Corrélativement, la part des missions complètes et complètes élargies s'est réduite: de 77 % en 2000 à 74 % en 2007.

Outre les missions, une autre évolution structurelle primordiale se fait jour: l'importance toujours croissante – et majoritaire depuis 2005 – des sociétés d'architecture face aux agences libérales. Selon nos estimations, les sociétés traitent aujourd'hui 60 % des montants des travaux de la profession contre 6 % en 1980, c'est-à-dire au lendemain de la promulgation de la loi de 1977 qui a jeté les bases juridiques de leur création.

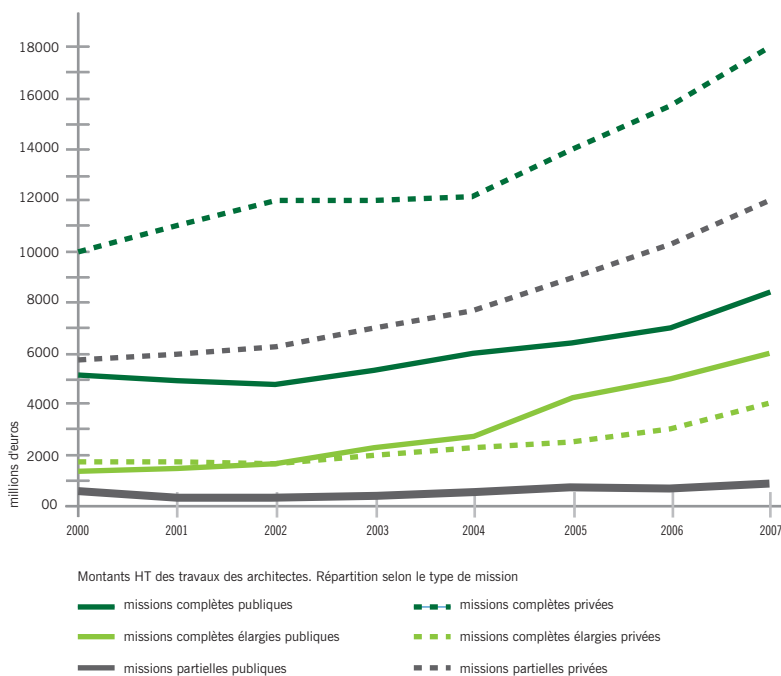
L'engouement des architectes en faveur de ce type de structures, plus particulièrement la SARL, représente une mutation stratégique majeure pour la profession. Elle a trouvé là un levier particulièrement efficace pour améliorer l'organisation de son activité, stimuler sa compétitivité, capitaliser son savoir-faire, gagner la confiance de la maîtrise d'ouvrage et de ses partenaires et, enfin, réduire les risques inhérents à la nature de ses missions et responsabilités juridiques. Cette mutation ne serait-elle pas l'un des facteurs déterminants qui explique l'augmentation sensible des parts de marché des architectes dans le secteur du bâtiment? Et ne constituerait-elle pas un des atouts essentiels de la profession pour résister au mieux aux évolutions du contexte socio-économique dans lequel elle se développe et auxquelles elle doit constamment s'adapter ?

Mais revenons au taux de pénétration des architectes sur les marchés du bâtiment. Son spectaculaire essor pourrait faire accroire que les architectes soient devenus plus vulnérables qu'auparavant face au contexte économique mouvant. Le constat mérite d'être relativisé à l'aune de la structure des marchés du bâtiment et des calculs opérés à partir des statistiques de la MAF. En terme de montants de travaux, la part du secteur privé dans l'activité des entreprises du bâtiment dépasse en fait celle observée chez les architectes: 80 % contre 70 %.

Les constructeurs présentent donc une dépendance plus forte aux variations conjoncturelles que les agences d'architecture. Le fait est prouvé lorsque l'on établit la comparaison entre les taux de variation annuels marquant l'activité des deux acteurs. On en tire même une règle générale, essentielle, que l'on traverse une période de croissance ou de récession. Face aux évolutions de la conjoncture, l'activité des architectes manifeste quasiment toujours une réactivité moins marquée que celle dont font preuve les entrepreneurs.

La nature différente des travaux conduits par les constructeurs et ceux menés par les agences permet de rendre compte du phénomène. Alors que les firmes du bâtiment tirent principalement leurs revenus des chantiers, les architectes partagent leur production entre des études de conception et des missions de suivi d'exécution; ils ont su également diversifier leurs interventions au-delà du seul champ du bâti pour investir d'autres domaines: par exemple le design, le graphisme, la scénographie, l'enseignement et, surtout, l'urbanisme voire le paysage. Or la commande dans ces deux derniers domaines semble reprendre actuellement son essor. Il est vrai que les prochaines élections régionales de 2010 poussent les collectivités locales à solliciter les architectes, en particulier pour la requalification d'espaces publics. Le mouvement devrait logiquement contribuer à dynamiser le contexte conjoncturel des agences d'architecture et accélérer le retour à la croissance de leur activité.

Nicolas Nogue, chargé de mission DAPA



source: MAS

La loi MOP a reconfiguré la nature et le contenu des missions de commande publique. 70 % de leurs travaux sont redevables de la commande privée qui, en toute logique, structure la production globale de la profession. Ses missions se trouvent désormais soumises, dans une large mesure, aux lois de l'économie

de marché. Entre 2000 et 2007, les missions partielles progressent dans l'activité des agences du fait des donneurs d'ordre privés. Leur poids représente en 2007 26 % des travaux des architectes contre 23 % en 2000 tandis que l'importance des missions complètes se réduit, passant de 62 % à 54 %.

La crise, vous la vivez comment ?

Un questionnaire envoyé aux architectes d'Ile-de-France va permettre au COAIF d'évaluer l'incidence de la crise sur les agences d'architecture. Vous trouverez les résultats de cette enquête ainsi que « quelques conseils et outils pour une bonne gestion de votre agence, à utiliser plus particulièrement en ce moment ». www.architectes-idf.org/newsletters/juillet2009/mailling-actualites-07-07-2009/web/newsletter16072009.html